Compétitivité des industries européennes des technologies de l'information et des communications TIC

1997/2062(COS) - 11/12/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité considère que le document de la Commission présente un panorama concret et réaliste de la structure des marchés et souhaiterait ajouter que l'Europe ne sera compétitive que si elle est capable d'adopter des politiques et des structures adaptées à la mondialisation des marchés. Par conséquent, des solutions et des approches à caractère purement "européen" risquent de la cantonner dans une inévitable position de faiblesse. Le CES fait une mise en garde à propos de la situation de l'emploi : en l'absence de chiffres précis sur la délocalisation, il est difficile de préciser si, en termes d'emplois, la balance nette entre les tendances opposées est positive ou négative. Il faudrait procéder à une analyse plus approfondie, afin de vérifier si certaines industries nouvelles ou en expansion (par exemple les télécommunications) ne fournissent pas un résultat positif contrebalancé par la balance négative d'autres secteurs industriels. Le fait que la Commission ait identifié concrètement des domaines d'action est positif. Le CES recommande que les efforts se concentrent en particulier sur les actions susceptibles de créer des emplois : incitations aux PME - et en particulier pour la création de nouvelles PME dans les secteurs les plus porteurs (logiciels, contenus multimédias, etc.) -, soutien à la formation des jeunes et des travailleurs, incitations aux établissements d'enseignement pour l'utilisation de nouvelles technologies et pour leur connexion au réseau. Le CES estime qu'un plan européen de R&D, mené en collaboration par l'industrie et les pouvoirs publics, devrait constituer une priorité absolue.